

Vers une organisation unique

Le 31 décembre 1928, 10 à 30 au Siège du Syndicat général s'est tenue, sous la présidence de M. Martin Blot, une réunion destinée à rechercher les bases d'une association unique représentant la Champagne viticole.

Y assistaient : MM. Checq Robert, Gautherin, Haigre, Cercelet, Poinsonot, Gautherot, et Blot, délégués du Syndicat régional ;

Et MM. Didier, Doyard, Martin Ernest, et Doyard, du Syndicat général auxquels se sont joints l'après-midi : MM. Boutillier, Labassée, Augé, Meunier et Bénard, membres du C. A. du

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués aubois au nom du S. Ge. et propose la méthode de travail suivante : recherche des points communs ou sur lesquels l'accord est tacitement fait, puis mise en discussion des points de vue différents ou des articles dont l'application paraît soulever des difficultés.

M. Checq répond aux souhaits de bienvenue La délégation auboise est mandatée pour aboutir à un accord. C'est afin de travailler à réaliser cette entente qu'elle est à Epernay. Elle désire connaître dans le détail d'organisation et le fonctionnement du S. Ge.

M. Doyard expose cette organisation. Base la section communale. Le C. A. image régionale de la viticulture champenoise syndiquée. Différentes commissions se partagent la besogne. Les affaires courantes sont expédiées par le secrétaire général qui s'appuie sur une permanence qui se trouve au siège tous les samedis ou dimanches suivant l'organisation proposée par le C. A.

La section communale a sa vie propre fixée par son règlement de section. Le C. A. se réunit statutairement une fois par trimestre ou extraordinairement plus souvent si besoin est.

M. Martin E. donne l'organisation financière tant du S. Ge. que de la section même. Base de la cotisation ; recouvrement de celle-ci. Fonctionnement du service des achats.

M. Checq a fait une étude comparative des statuts des deux organisations qu'il expose à l'assemblée. Les points communs sont mis en lumière.

M. Cercelet propose avant d'entrer en discussion que cette étude très importante de l'organisation d'une grande région économique soit suivie par deux secrétaires qui feront fonction de rapporteurs et rédigeront les résolutions prises.

MM. Blot et Doyard sont désignés.

Le Président rappelle alors que l'idée directrice doit être la suivante : Mise sur pied d'une organisation unique ayant un but unique poursuivi par une direction unique.

M. Checq, au nom de la délégation auboise approuve l'organisation unique ayant une direction unique.

Les statuts du Syndicat général sont pris comme base de discussion. Après lecture et discussion les points suivants sont établis :

Le siège reste à Epernay.

Le nombre des vice-présidents est élevé de 6 à 8 ;

Le nouveau C. A. se composerait de 30 membres au lieu de 25 dont 6 pour la région auboise.

L'art. 16 serait modifié de façon à prévoir un secrétaire-adjoint qui serait pris dans l'Aube et seconderait dans sa région le secrétaire général. Un trésorier-adjoint serait désigné dans les mêmes conditions avec des attributions correspondantes.

L'art. 18, qui fixe les Assemblées générales après une laborieuse discussion serait modifié dans le sens suivant : L'assemblée générale de printemps reste la principale et la plus importante pour la vie même du Syndicat, du fait de ses attributions très étendues. Afin d'éviter des déplacements longs, par suite difficiles et onéreux qui équivaldraient en fait à un sérieux obstacle à leur bonne tenue régulière, l'ordre du jour établi serait mis en discussion à Epernay pour la partie Aisne et Marne et au plus tard dans la quinzaine suivante à Troyes. Le Bureau ou le C. A. serait tenu d'assister aux deux réunions et digérerait toutes les deux.

Les Commissions et délégations seraient désignées en tenant compte de la nouvelle composition du C. A.

Il serait intéressant également, étant donné les frais qu'ont à supporter les membres du C. A. pour assister aux réunions de celui-ci d'étudier la question des jetons de présence.

Depuis cette réunion la délégation auboise s'est réunie à différentes reprises chez elles. Les pourparlers continuent et une autre réunion des délégués des deux organismes doit avoir lieu prochainement